



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
MAUREPAS

République Française  
**MAIRIE de CHATEAUFORT**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 4 DECEMBRE 2019**

- Convocation le :** 28 novembre 2019.
- Etaient présents :** P. PANNETIER, P. GISLE, E. DUPONT, S. MURGADELLA, F. FORZANI, E. NIVET, Y. GOUNOT, N. THERRE, B. LERISSON.
- Absents et excusés :** P. BERQUET, D. MARIOT, J. MAHLMANN.
- Absente non excusée :** C. FERNANDES.
- Pouvoirs :** P. BERQUET à P. GISLE, D. MARIOT à F. FORZANI.
- Secrétaire de séance :** Y. GOUNOT.

2019.12.04.40	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2019.
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2019.

2019.12.04.41	Décision modificative N°2 – Budget communal.
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter la décision modificative n°2 de la commune, laquelle se résume comme suit :
  - **Section de fonctionnement :**  
Equilibrée en dépenses et en recettes à : **65 244.00 €.**

- **Section d'investissement :**  
Equilibrée en dépenses et en recettes à : **265 958.00 €.**

<b>2019.12.04.42</b>	<b>Décision modificative N°1 – Budget assainissement.</b>
----------------------	---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter la Décision Modificative n°1 du budget assainissement de la Commune, laquelle se résume comme suit :

- **Section d'exploitation :**  
Equilibrée en dépenses et en recettes à : **114 720.00 €**

- **Section d'investissement :**  
Equilibrée en dépenses et en recettes à : **64 830.00 €**

<b>2019.12.04.43</b>	<b>Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2020.</b>
----------------------	--

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur de **25 %** de **2 992 158.01 €.**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

ARTICLES	MONTANTS
2031- Frais d'études	8 670.00 €
21311 – Hôtel de ville	5 700.75 €
21312 – Bâtiments scolaires	8 789.50 €
21318 – Constructions, autres bâtiments publics	29 012.50 €
2132 – Immeubles de rapport	615.00 €
2152 – Installation de voirie	69 250.00 €
21534- Réseaux d'électrification	168 750.00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	2 475.00 €
2313 – Immobilisations en cours	454 776.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>748 039.50 €</b>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2019.12.04.44	Autorisation donnée au Maire pour la signature d'un avenant au contrat de délégation de service public conclu avec La Lyonnaise des eaux : changement de personnalité morale et de comptable assignataire en raison du transfert de la compétence assainissement à Versailles Grand Parc au 1er janvier 2020.
---------------	---

**Considérant que** la compétence assainissement doit être transférée à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Considérant** la nécessité de signer un avenant au contrat de délégation du service public assainissement afin d'acter le changement de personnalité morale et de comptable assignataire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation de service public afin d'acter le changement de personnalité morale et de comptable assignataire concernant l'exercice de la compétence assainissement.

2019.12.04.45	Autorisation de clôture du budget annexe assainissement au 31 décembre 2019 en raison du transfert de la compétence assainissement à Versailles Grand Parc au 1er janvier 2020.
---------------	---

**Considérant** la nécessité de l'intégration des écritures du budget annexe assainissement dans les écritures du budget principal, en préalable aux opérations de transfert de la compétence assainissement,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **INDIQUE :**
  - qu'il y a lieu de procéder à la clôture du budget annexe assainissement de la commune,
  - que cette clôture interviendra au 31 décembre 2019,
  - que les reprises de l'actif, du passif, restes à recouvrer, restes à payer, de la trésorerie et des résultats du budget annexe seront effectuées par le comptable assignataire de la commune (Trésor public) qui procédera à l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaire nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune,
  - qu'un compte de gestion 2019 sera adressé à la commune en janvier 2020,
  - qu'à l'issue de ces opérations, un compte de gestion 2020 dit "de dissolution", sera adressé par le comptable public à la commune.
- **APPROUVE** la clôture du budget annexe assainissement de la commune à la date du 31 décembre 2019.
- **AUTORISE** le comptable assignataire de la commune (Trésor Public) à reprendre l'actif, le passif et les résultats du budget annexe, dans les comptes du budget

principal de la commune et à comptabiliser l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaire nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

2019.12.04.46	Mise à disposition par Versailles Grand Parc d'un délégué à la protection des données dans le cadre de la RGPD : approbation du montant réalisé 2018 et vote du montant prévisionnel 2019.
---------------	--

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que le réalisé 2018 correspondant à la période de juillet à décembre est de :
  - 178 € au titre des frais liés à la masse salariale,
  - 14 € au titre des d'administration générale.
- **PREND ACTE** que le prévisionnel 2019 correspondant à la période de janvier à décembre est de :
  - 400 € au titre des frais liés à la masse salariale,
  - 32 € au titre des d'administration générale.

2019.12.04.47	Acquisition de la parcelle cadastrée AE n°175 située 19 rue de la Tour.
---------------	---

**Le Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AE n°175 d'une superficie de 229 m<sup>2</sup> (dont 30 m<sup>2</sup> de surface bâtie) au prix de 4 000 € hors frais de notaire.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal.

2019.12.04.48	Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention d'enfouissement du réseau aérien Orange – Rue d'Ors
---------------	---

**Le Conseil Municipal**,

**Vu** le projet de convention CNV-QSN-54-18-00107480 relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange sur la Commune de Châteaufort – Rue d'Ors,

**Considérant** les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés Rue d'Ors à l'initiative de la Commune,

après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'enfouissement des réseaux aériens Orange – Rue d'Ors.
- **PREND ACTE** du montant prévisionnel de travaux (Annexe 1) et des modalités de prises en charge entre le Maître d'ouvrage et l'Opérateur.

<b>2019.12.04.49</b>	<b>Signature de conventions pour l'installation de boîtier en façade afin de raccorder la fibre aux bâtiments communaux.</b>
----------------------	--

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les différentes demandes d'Orange (SADE TELECOM) pour l'installation du réseau Très Haut Débit en Fibre Optique Orange,

**Considérant qu'il** convient d'installer des boîtiers en façade au niveau des bâtiments communaux pour le raccordement à la Fibre,

après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes conventions pour la pose de câblage en façade,
- **DIT** que les boîtiers ne pourront être installés qu'après définition des emplacements par la Mairie afin de respecter l'architecture des sites.

<b>2019.12.04.50</b>	<b>Proposition de protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Châteaufort.</b>
----------------------	---

**Considérant que** dans le cadre de la prévention de la délinquance, un dispositif de participation citoyenne est proposé par la Gendarmerie Nationale.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif.
- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole établi entre la Commune, le Préfet et le Commandant de Groupement.

<b>2019.12.04.51</b>	<b>Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour la pose de volets roulants au niveau du cabinet médical.</b>
----------------------	--

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant que** l'installation de volets roulants en extérieur nécessite le dépôt d'une demande de déclaration préalable,

**Considérant que** le local médical est propriété de la Commune,

**Considérant** la nécessité d'installer des volets roulants en raison des fortes chaleurs subies par les médecins et leur patientèle durant la période estivale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de déclaration préalable au nom et pour le compte de la commune ainsi que tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

<b>2019.12.04.52</b>	<b>Approbation de la convention constitutive du groupement de levés topographiques et d'investigations complémentaires.</b>
----------------------	---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes de levés topographiques et d'investigations complémentaires.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

<b>2019.12.04.53</b>	<b>Avis sur la demande d'adhésion de la Commune de Bougival et de L'Etang La Ville à la compétence gaz du SEY.</b>
----------------------	--

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion des Communes de BOUGIVAL et L'ETANG LA VILLE à la compétence gaz du SEY.

<b>2019.12.04.54</b>	<b>Division parcellaire et intégration de parcelles dans l'Espace Naturel Protégé du Domaine d'Ors.</b>
----------------------	---

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer les parcelles cadastrées C0038 qui n'existe pas et C0083 qui doit être utilisée par la Commune.
- **DECIDE** d'ajouter les parcelles cadastrées C0039 et C0011 au périmètre de l'Espace Naturel du Domaine d'Ors.
- **PREND ACTE** de la division parcellaire réalisée par le Géomètre concernant la parcelle cadastrée C0101 comme suit :

- **Division en une parcelle d'une superficie de 3 600 m<sup>2</sup>** qui sera réservée à la Commune pour être utilisée comme espace de stationnement.
- **Division en une parcelle d'une superficie de 8 200 m<sup>2</sup>** qui sera intégrée dans le périmètre de l'Espace Naturel Protégé du Domaine d'Ors dans l'objectif d'un classement en Réserve Naturelle Régionale.
- **PREND ACTE** que la division parcellaire réalisée par le Géomètre concernant la parcelle cadastrée C0101 entraînera l'attribution de deux nouvelles numérotations après transmission du document d'arpentage au service du cadastre.

**2019.12.04**

**Compte-rendu des décisions du Maire.**

Monsieur le Maire informe que plusieurs Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été déposées et qu'il a décidé de ne pas préempter les biens situés :

- Non exercice du droit de préemption : 2 Chemin vert
- Non exercice du droit de préemption : 6 Chemin du Gavoy
- Non exercice du droit de préemption : 41 rue de la Perruche
- Non exercice du droit de préemption : 34 rue de la Perruche
- Non exercice du droit de préemption : 7 rue de Trappes
- Non exercice du droit de préemption : 8 chemin de la Source

La séance est levée à 21h49.

 Le Maire,  
  
Patrice PANNETIER